



Genève, le 30 septembre 2008

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint
de l'Etat de Genève (département des constructions et des technologies de l'information)
et de la Ville de Genève (département des finances et du logement)

Des solutions innovantes pour reloger les occupants d'Artamis grâce à un partenariat Etat-Ville et au soutien de la Fondation Hans-Wilsdorf

Les autorités de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et des représentants des occupants du site Artamis ont signé ce matin les baux permettant de reloger la plupart des occupants au 28-30, avenue Ernest-Pictet et au 2, rue du Vélodrome. Le site de la Jonction sera ainsi libéré de ses occupants d'ici le 15 octobre, rendant possible son assainissement et la construction de près de 300 logements.

Une « Fondation pour la promotion de la culture émergente » sera créée et versera un loyer à l'Etat pour la location du 28-30, avenue Ernest-Pictet. Cette fondation s'est vu accorder un don de six millions de francs de la part de la Fondation Hans-Wilsdorf, montant qui permettra de payer le loyer.

« L'Etat a déployé tous les efforts possibles pour reloger les occupants d'Artamis – alors même que cela relevait de leur responsabilité – car les activités d'Artamis méritent pour une bonne part d'entre elles d'être poursuivies », a affirmé le conseiller d'Etat Mark Muller, chargé du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI). « Il était important de trouver une solution afin de libérer le site de la Jonction, ce qui permettra d'entamer les travaux d'assainissement et, une fois ceux-ci achevés, de créer près de 300 logements », s'est félicité le magistrat. Les occupants d'Artamis quitteront la Jonction entre le 1^{er} et le 15 octobre prochains, de sorte que le site sera libéré dans deux semaines.

De son côté, la conseillère administrative de la Ville de Genève Sandrine Salerno, chargée du département des finances et du logement (DFL), s'est félicitée « qu'un des symboles de la culture alternative en Ville ait pu être maintenu ». Elle a ainsi rappelé que « les lieux de culture alternative sont en difficulté à Genève. Artamis en est un exemple. Il appartient aux collectivités publiques de garantir la mixité, sociale certes, mais également culturelle, en proposant des solutions de logement mais également des ateliers à des prix abordables. En trouvant des solutions de relogement pour Artamis, ces impératifs ont pu être respectés. »

UNE FRUCTUEUSE COLLABORATION

L'excellente collaboration entre l'Etat et la Ville de Genève a permis de trouver des solutions satisfaisantes pour les artistes et artisans d'Artamis. Un groupe de travail tripartite (Etat-Ville-Artamis) a ainsi été constitué dans cette perspective.

UNE SOLUTION INÉDITE

Une solution inédite a été imaginée par l'Etat en vue de reloger une partie des occupants d'Artamis. En premier lieu, une fondation de droit privé est sur le point d'être créée. Elle s'intitulera « Fondation pour la promotion de la culture émergente » (FPCE) et sera composée de représentants de l'Etat (DCTI et département de l'instruction publique), de la Fondation Hans-Wilsdorf et des espaces culturels émergents.

L'Etat louera à cette fondation, au prix du marché, l'immeuble du 28-30, avenue Ernest-Pictet. De son côté, la FPCE percevra un loyer, fixé à un prix inférieur à celui du marché, auprès des occupants, constitués en association. La différence sera compensée grâce à un don de six millions de francs que la Fondation Hans-Wilsdorf a accordé à la FPCE. Les membres de la Fondation pour la promotion de la culture émergente seront chargés de récolter des fonds auprès d'autres partenaires, afin d'assurer la pérennité de celle-ci et de développer ses prestations.

Les locaux loués s'étendent sur près de 2000 m² (soit 1620 m² de surfaces de type « atelier » et 305 m² de surfaces de type « dépôt ») au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage du 28-30, avenue Ernest-Pictet. Ils sont exclusivement dévolus à des activités culturelles, artistiques et de petit artisanat, ainsi qu'à une cafétéria. Les concerts et spectacles ne sont pas autorisés dans ces locaux. Le bail est conclu pour une durée de trois ans ; il est tacitement renouvelé d'année en année.

VÉLODROME REDYNAMISÉ

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a pour sa part décidé de mettre à disposition d'une association, « Le VéloDrome », des locaux du centre artisanal de la Jonction. S'agissant des sociétés à but lucratif, elles devront trouver des solutions de relogement sur le marché libre.

L'association sera au bénéfice d'un bail associatif, gèrera les espaces et attribuera les locaux. En contrepartie, elle versera un loyer, paiera les fluides et les assurances. Elle fournira annuellement ses comptes au département des finances et du logement de la Ville de Genève. Par ailleurs, il sera interdit à l'association ou à ses membres d'organiser des fêtes, soirées et d'ouvrir des débits de boissons.

Construite dans les années 1960 et située au centre de la Cité-Jonction, cette zone artisanale de près de 4000 m² est propriété de la Ville de Genève. Les locaux vides ainsi que ceux occupés par l'administration ont été mis à disposition de l'association. S'agissant des locaux occupés par des commerçant-e-s, des solutions de relogement leur ont été proposées.

Pour toute information complémentaire :

- Etat de Genève : M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, en contactant M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication, ☎ +41 (0)22 327 31 12 ou +41 (0)79 240 83 67 ;
- Ville de Genève : Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du DFL, en contactant Mme Valentina Wenger-Andreoli, déléguée à la communication et à l'information, ☎ +41 (0)22 418 22 35 ou +41 (0)79 508 24 34.